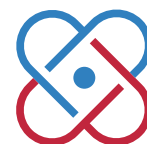


# La Lettre de l'AMGe



- 1-2 Editorial
- 2-3 Communiqué de presse concernant l'arrêt du 16 janvier 2019
- 3 Facturation traitements Stationnaires
- 4 Limitation des équipements lourds : le Conseil d'Etat décongèle !
- 4 Santé : instauration d'une clause sur les équipements médico-techniques lourds
- 5 Le jeu des chiffres
- 5-7 Nouveau droit de la prescription
- 7-8 Implants files : l'abandon du patient
- 9-10 Société Médicale de Genève Programme 2019
- 11-12 Commissions AMGe 2019
- 12-13 Former un-e assistant-e médical-e CFC dans votre structure
- 13-15 Candidatures
- 16-17 Changements d'adresses
- 17 Ouvertures de cabinets
- 17 Décès
- 17-19 Mutations
- 19-21 Petites annonces
- 21-23 A vos agendas!

## La claque

La Tribune de Genève, par ses gros titres, a parfaitement résumé la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) du 16 janvier 2019 concernant la planification hospitalière imposée depuis plusieurs années dans notre canton : « **La justice balaie la politique hospitalière de Mauro Poggia** » et encore « **La justice claque Mauro Poggia** ». Tout est dit. Le protectionnisme étatique a volé en éclats. Les cliniques privées, sous l'impulsion de l'Hôpital de La Tour et de ses avocats, ont remporté plus qu'une victoire.

Un article paru en décembre 2014 dans la Lettre de l'AMG et intitulé « SwissDRG : l'esprit du législateur » signé par le Dr Alain Lironi et par le soussigné, se terminait par ces mots : « L'AMG souhaite que puisse s'établir un véritable partenariat entre le privé et le public dans le respect de l'autre, de ses problèmes et de ses obligations. Le rôle de l'Etat est de garantir cet équilibre et de veiller à ne pas entraîner par ses décisions de distorsion de la concurrence. L'esprit du législateur doit être respecté ». Dès 2012 et la révision partielle de la LAMal, appelée *Nouveau financement hospitalier*, et l'introduction des forfaits par cas axés sur les prestations, la garantie du libre choix de l'établissement hospitalier par les patients et la liberté entrepreneuriale de tous les acteurs de la santé dans un domaine hautement concurrentiel auraient dû s'imposer. Il n'en a rien été à Genève.

## Le stratège d'Alain Berset, de Pierre-Yves Maillard et de Mauro Poggia broyé par le TAF

Le fonctionnaire vaudois et stratège politique, adapte funeste et obsessionnel du budget global, Yves Eggli, a été totalement désavoué par le TAF. Cet expert indépendant, membre entre autre du comité d'experts qui a rendu il y a quelques mois ses propositions pour limiter la hausse des coûts en Suisse au Conseiller

DANS LE  
MILLE

Ä K ÄRZTEKASSE  
CAISSE DES MÉDECINS  
C M CASSA DEI MEDICI

**Loin de voir la fin des contraintes administratives ou voir plus loin? Vous avez le choix avec la Caisse des Médecins**

**Caisse des Médecins**  
Société coopérative · Agence Genève-Vallais  
[www.caisse-des-medecins.ch](http://www.caisse-des-medecins.ch)

fédéral Alain Berset et proche de Pierre-Yves Maillard, est l'auteur du rapport intitulé « *Planification hospitalière des soins somatiques aigus dans le canton de Genève* » qui a servi de base à l'argumentaire du Département genevois de la santé. Le TAF n'a pas mâché ses mots et son communiqué de presse du 23 janvier est limpide: « **La planification hospitalière du canton de Genève viole le droit fédéral** ». Eloquente et tellement évidente à la lecture de la volonté du législateur dès 2012 et des contraintes de quotas annuels de patients et d'un budget global imposés de façon illicite par le Département de la santé, la décision du TAF était attendue.

## Changement de paradigme

La politique de la planification cantonale doit être entièrement revue et mise évidemment aux normes légales dans l'esprit du législateur. Le travailler ensemble au service de la population genevoise, sans protectionnisme ni distorsion de concurrence, doit devenir la règle dans notre République comme cela se fait déjà dans de nombreux cantons qui ne sont pas sous l'influence des apôtres du budget global et de l'étatisation. Le patient attend de pouvoir bénéficier du meilleur pour lui, d'une haute qualité de la prise en charge médicale mais aussi de coûts de la santé maîtrisés.

Dr Michel Matter  
Président de l'AMGe

## Communiqué de presse

concernant l'arrêt du 16 janvier 2019 dans la cause C-5017/2015

# La planification hospitalière du canton de Genève viole le droit fédéral

**Le Tribunal administratif fédéral annule la décision issue de la procédure de la planification hospitalière du Conseil d'Etat genevois vis-à-vis de La Tour**

**Hôpital Privé SA, qui prévoyait de limiter le budget global maximal et le nombre de cas annuel par pôle d'activités attribués à la Tour.**



1008698

STS 0292

**VIOLLIER**

## App Viollier

Partout et à tout moment

- Statut des demandes
- Résultats (POCT via la v-box® inclus)
- Notifications push
- Rajout d'analyse
- Contacts Equipe consiliaire
- Analyses A – Z

Download on the App Store

GET IT ON Google Play

viollier.ch

Par arrêté du 24 juin 2015 du Conseil d'Etat genevois, La Tour Hôpital Privé SA a été habilitée à traiter avec effet rétroactif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 des patients pour le compte de l'assurance obligatoire des soins (AOS) dans différents pôles d'activités. Ceux-ci incluent, entre autres, la chirurgie cardio-vasculaire, la cardiologie interventionnelle ou encore la gynécologie. Le Conseil d'Etat a demandé à l'hôpital genevois La Tour de restreindre leur budget global à un montant ne pouvant excéder 3 462 751 CHF. Il a également limité le nombre de cas par pôle d'activités. L'hôpital désapprouve cette décision et reproche au Conseil d'Etat d'avoir établi de manière illicite la planification hospitalière et les limitations quantitatives (budget et nombre de cas annuel). Par conséquent, l'hôpital de La Tour a interjeté recours le 13 juillet 2015 auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) contre cette décision.

### **Non-respect des critères de planification**

Le Tribunal constate que la planification hospitalière genevoise au stade de l'évaluation des besoins et du choix de l'offre s'écarte des critères minimaux impératifs fixés dans la législation fédérale sur l'assurance maladie et la réglementation correspondante. Il a été ainsi omis, à tort, de prendre en compte par exemple le flux des patients intercantonaux ainsi que le critère de l'économicité. Cette évaluation de base étant erronée, la suite de la planification hospitalière l'est également, notamment l'attribution du mandat de prestations à La Tour.

### **Limitations quantitatives illicites**

La limitation quantitative du nombre de cas – telle qu'appliquée dans le cas d'espèce – est contraire au sens et à l'esprit de la loi. En effet, cette limitation a été appliquée de manière systématique aux établissements hospitaliers genevois privés et à tous les pôles d'activité (moyen de pilotage politique), de sorte que la planification hospitalière tend à un financement par établissement et non à un financement par prestations. De plus, ce pilotage étant statique, il rend une concurrence entre hôpitaux impossible. Enfin, cette limitation étant imposée aux seuls hôpitaux « privés » et non aux hôpitaux « publics », elle viole l'égalité de traitement entre concurrents en ne reposant sur aucun critère objectif.

### **Budget global également illicite**

Le TAF arrive à la conclusion que la fixation d'un budget global viole également le droit pour les mêmes motifs que la limitation quantitative du nombre de cas. En effet, le budget global étant une conséquence du nombre de cas attribués aux hôpitaux, son calcul est faussé. Le tribunal révoque ainsi la liste hospitalière et renvoie la cause au Conseil d'Etat genevois pour nouvel examen.

Cet arrêt est définitif et n'est pas susceptible de recours au Tribunal fédéral.

## **Facturation traitements stationnaires à charge de l'assurance complémentaire d'hospitalisation (LCA) Système bottom-up**

Chers membres,

Comme vous le savez, à l'initiative de l'AMGe, une séance d'informations s'est tenue le mardi 15 janvier dernier relative à l'objet sous rubrique.

L'AMGe avait invité à cette séance les représentants des assureurs et des cliniques privées. Tant les assureurs (Concordia et Helsana), que Genève-Cliniques ont décliné l'invitation.

Cela étant, afin d'avancer dans ce dossier et de défendre au mieux les intérêts des membres de l'AMGe, le Bureau, lors de sa séance du 22 écoulé, a décidé de constituer un groupe de travail dédié à la problématique dont il est question.

Ce groupe de travail sera composé des docteurs Hélène Mathey-Doret, Ana Godinho Lourenco, Alain Lironi, Jean-Marc Heinicke, Francis Marchal, Marc Saudan,

Christophe Mégevand, de Monsieur Antonio Pizzoferrato et du soussigné.

Une première séance a d'ores et déjà été fixée le mardi 5 février 2019. Elle permettra de faire un point de situation avant de rencontrer, probablement encore avant la fin du mois de février 2019, les assureurs, d'une part, et les cliniques privées, d'autre part.

En fonction des discussions avec Genève-Cliniques et les assureurs, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée courant mars 2019 (le Conseil a d'ores et déjà validé, à l'unanimité, la convocation de ladite assemblée générale extraordinaire).

Je ne manquerai pas de vous tenir régulièrement informés de l'évolution de ce dossier qui revêt une importance majeure pour l'avenir de notre profession.

Dr Michel Matter  
Président de l'AMGe

## Limitation des équipements lourds : le Conseil d'Etat décongèle !

Le Conseil d'Etat genevois, sous l'impulsion du magistrat en charge de la santé, vient de déposer un projet de loi visant à réduire l'offre d'équipements médicaux lourds. Il a ainsi réouvert le congélateur où se trouvait une ancienne idée, vite abandonnée, lancée par le Conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond en son temps. Ou alors notre Conseil d'Etat, comme souvent ces derniers mois dans le domaine de la santé, a suivi ce qui a déjà été fait dans le canton de Vaud. M. Maillard en visionnaire de la santé, on a vu mieux !

Si l'idée d'une limitation des équipements lourds comme les scanners et autres IRM a ses partisans comme ses détracteurs, l'effet d'annonce est aux yeux de tous un véritable désastre. Le canton de Vaud a ainsi connu une course à l'armement comme rarement dans ce domaine dès l'effet d'annonce et ce jusqu'à l'adoption du texte définitif de loi, chacun voulant obtenir avant l'interdiction la dernière technologie.

Le projet de loi annonce un pied d'égalité entre le public et le privé. Quid de la recherche et de la formation qui seront rapidement mises en avant par l'institution publique ? Et qu'en sera-t-il du frein évident à l'innovation technologique et au développement diagnostique qu'une telle décision entraînera de fait ?

Enfin, le projet de loi pointe clairement les médecins du doigt en faisant passer le message dans la population que notre profession n'est pas responsable en elle-même, que de nombreux examens sont prescrits inutilement et que les coûts de la santé sont de notre faute. Le coupable, c'est l'autre, médecin ou patient. Jamais le politicien.

Dr Michel Matter  
Président de l'AMGe

## Santé : instauration d'une clause du besoin sur les équipements médico-techniques lourds

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur la santé, qui vise à instaurer une clause du besoin sur les équipements lourds.

Dans le domaine de la santé, les progrès technologiques ont permis le développement d'équipements médico-techniques toujours plus sophistiqués, qui élargissent sans cesse les possibilités diagnostiques à disposition du corps médical. Aujourd'hui, Genève compte parmi les cantons disposant du plus grand nombre d'équipements médico-techniques en Suisse proportionnellement à son nombre d'habitants. Or, une offre excessive de tels équipements engendre des surcoûts d'investissements et d'exploitation se répercutant sur les coûts de la santé, et par conséquent sur les primes d'assurance-maladie des Genevois, lesquelles sont déjà parmi les plus élevées de Suisse.

Ce projet vise à réguler les équipements énoncés. Pour être efficace, la régulation doit couvrir un champ large et s'appliquer aussi bien au secteur public qu'au secteur privé pour des prestations stationnaires ou ambulatoires.

Dès l'entrée en vigueur de la loi, l'acquisition, la mise en service et l'utilisation d'un équipement médico-technique lourd dans le domaine hospitalier ou ambulatoire public et privé seront soumises à autorisation préalable du Conseil d'Etat, sur préavis du département de l'emploi et de la santé.

*Pour toute information complémentaire :*

M. Adrien Bron  
Directeur général de la santé, DES,  
Tél. 022 546 50 26

Vos patients le consultent :  
Pensez à consulter le site  
[www.planetesante.ch](http://www.planetesante.ch)



## Le jeu des chiffres

Jouer avec les chiffres est à la mode en ce moment et, dans tous les jeux, il y a des gagnants et des perdants. Comme par hasard, dans le secteur de la santé, les gagnants sont souvent ceux qui définissent les règles du jeu et les perdants, certains groupes de médecins.

Fin octobre dernier, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié son jeu des chiffres sur le revenu des médecins [1]. Après une longue période de calcul savant, l'Office fédéral a réussi à démontrer que la moitié des spécialistes installés en cabinet avaient un revenu annuel supérieur à 257 000 CHF. Les vrais « profiteurs » étaient enfin identifiés et mis sur la place publique, à savoir les neurochirurgiens et les gastroentérologues. Les médecins salariés ont eu droit à une appréciation légèrement plus positive, même s'ils ne sont pas non plus à plaindre avec, pour la moitié la mieux lotie, un revenu supérieur à 197 000 CHF.

Au début de l'automne, Lukas Brunner, responsable des contrôles d'économicité de tarifsuisse, a aussi présenté son jeu des chiffres, cette fois sur les coûts de la médecine complémentaire à la charge de l'assurance-maladie obligatoire [2]. Grâce à une analyse statistique habile, il a également réussi à démontrer que la médecine complémentaire engendrait des coûts nettement plus élevés que la médecine conventionnelle. Ce n'est que peu avant Noël que le tollé a été provoqué lorsque les chiffres présentés pendant l'événement clients de tarifsuisse ont été communiqués aux médias.

Ces deux jeux de nombres partagent quelques similitudes. Tous deux avancent des résultats qui contredisent des analyses existantes, basées sur des sources de données fiables, sans pour autant les aborder de manière différenciée. Alors que l'étude commandée par l'OFSP souligne seulement que les analyses antérieures ne tenaient pas compte de l'augmentation du travail à temps partiel et n'étaient pas suffisamment représentatives, celle de tarifsuisse ne mentionne pas un mot des résultats précédents. Il est intéressant de rappeler que,

dans sa communication, l'OFSP contredit courageusement les résultats d'un relevé de données plus récent de l'Office fédéral de la statistique. Pour sa part, Monsieur Brunner de tarifsuisse ignore à la fois les résultats un peu plus anciens du programme d'évaluation de la médecine complémentaire [3] et une étude hollandaise récente [4].

Pourtant, ni l'OFSP ni tarifsuisse n'ont menti. Les indicateurs choisis pour les deux études ont débouché sur leurs résultats respectifs après une évaluation statistique usuelle. Les deux études présentent leurs résultats comme une affirmation, sans questionnement ni remise en question. On peut se demander si une quelconque intention ne vient pas sous-tendre ces analyses. Le Conseiller fédéral Alain Berset ne chercherait-il pas à légitimer sa prochaine intervention tarifaire en vue de déprécier l'indemnisation des prestations médicales ? Les responsables des assureurs-maladie ne chercheraient-ils pas à légitimer le modèle d'affaires intégrant les prestations de médecine complémentaire dans les assurances complémentaires ? Imposer une direction et dresser les différents groupes de médecins entre eux – divise et impera: il est bien certain que ce jeu n'a pas que des mauvais effets pour tout le monde.

### Références

- <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/news/news-29-10-2018.html>
- Komplementärmedizin in der OKP: Eine statistische Analyse der Kosten, Kundenevent von tarifsuisse, 18 septembre 2018, Bern. Lukas Brunner, Leiter Wirtschaftlichkeitsprüfungen, und Boris Kaiser, B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung.
- Programme d'évaluation de la médecine complémentaire (PEK). D. Melchart, F. Mitscherlich, M. Amiet, R. Eichenberger, P. Koch, rapport final, 2005.
- BMJ open: A 6-year comparative economic evaluation of healthcare costs and mortality rates of Dutch patients from conventional and CAM GPs. Baars EW, et al. *BMJ Open* 2014;4:e005332. doi:10.1136/bmjopen-2014-005332.

Yvonne Gilli

Dr méd., membre du Comité central de la FMH, responsable du département Numérisation/eHealth

## Nouveau droit de la prescription

Le nouveau droit de la prescription entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cela n'est pas sans conséquence pour les médecins, en particulier en ce qui concerne l'obligation de conserver les dossiers des patients et la couverture d'assurance après la cessation de leur activité professionnelle indépendante. La FMH recommande de conserver désormais les dossiers médicaux

pendant vingt ans et de conclure des polices d'assurances prévoyant une couverture encore durant les vingt ans suivant la cessation d'activité.

En guise de compromis, tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont, dans le cadre de leur vote final du 15 juin 2018, décidé de prolonger le délai de

prescription absolu de dix à vingt ans en cas de dommages corporels et de décès [1]. Aucun référendum n'ayant été déposé contre ce nouveau délai, la réglementation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce délai s'appliquera dès lors aux médecins exerçant en tant qu'indépendants et, dans certains cas, aux cliniques privées.

### Problématique et genèse

La problématique des délais de prescription trop courts se pose avant tout en cas de dommages différés, par exemple en cas d'exposition à l'amiante. Après le dépôt, en 2007, d'une motion de la Commission des affaires juridiques du Conseil national sur le sujet, « l'arrêt amiante » de la Cour européenne des droits de l'homme a remis la problématique à l'ordre du jour en 2011 [2]. La cour a considéré qu'en cas de dommages différés, les délais de prescription en vigueur en Suisse rendaient impossible la réclamation en justice de dommages-intérêts et d'indemnités pour tort moral.

Le projet du Conseil fédéral concernant la modification des délais de prescription a tenu compte de cette critique et prévoyait un délai de prescription absolu de trente ans en cas de lésion corporelle et d'homicide [3].

La FMH s'est penchée sur les avantages et les inconvénients de cette révision de la loi et est parvenue à la conclusion qu'une prolongation du délai de prescription pour tous les dommages corporels et les décès amènerait plus de risques et d'incertitudes que d'aspects positifs. La FMH a fait valoir ses arguments dans le cadre de la consultation et au Parlement. Par ailleurs, la « table ronde sur l'amiante » a entrepris des travaux dans le but de trouver une solution pour les victimes de l'amiante et leurs proches qui n'ont pas eu la possibilité de réclamer une indemnisation en raison de la prescription de leur prétention. Ces travaux sont désormais terminés et un Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), qui propose conseils et soutien financier, a été créé, le 28 mars 2017, à l'initiative privée d'associations et d'entreprises [4].

### Avantages et inconvénients, portée pratique

La nouvelle réglementation apportera certaines améliorations réelles à quelques personnes lésées afin de préserver leurs droits. Toutefois, de nombreuses victimes de dommages différés ne seront pas davantage en mesure de faire valoir leurs prétentions dans le délai de vingt ans; les mésothéliomes malins, notamment, se manifestent après un temps de latence moyen de 35 ans [5]. Dès lors, l'utilité de la prolongation est faible, si seule une partie des patients concernés en profite, ce

dont le Parlement avait aussi conscience [6]. Le traitement juridique de tous les autres dommages corporels et décès est sans autre possible dans un délai de prescription de dix ans.

Le temps de latence plus long entre l'événement dommageable et l'éventuelle procédure relative à une prétention en indemnisation rend plus difficile la preuve que doit apporter le patient, ce qui relativise l'utilité d'un délai de prescription plus long. En outre, cela génère une discrédance encore plus grande avec les délais de prescription cantonaux – certains clairement plus courts – qui s'appliquent à certains hôpitaux [7]. Le défaut d'harmonisation dans ce domaine entretient une insécurité juridique.

La portée pratique la plus importante pour les fournisseurs de prestations découle de l'absence d'adaptation de la durée de l'obligation de conserver les dossiers médicaux au délai de prescription [8]. En général, le dossier médical doit être conservé pendant les dix années suivant la fin du dernier traitement. Il peut ensuite être détruit, sauf s'il est prévisible ou déjà clair que le traitement fera l'objet d'un litige juridique. Des indices dans ce sens existent si le patient est insatisfait du traitement et/ou de son état de santé et l'exprime, ou s'il formule plus ou moins expressément des soupçons d'erreur médicale. Si le médecin doit s'attendre à un litige juridique, il ne peut pas détruire le dossier médical sans, d'une part, s'exposer à des sanctions pénales et, d'autre part, s'attendre à ce que sa situation soit péjorée dans le cadre d'une procédure civile.

Certes, la restitution de leur dossier médical à tous les patients à l'échéance d'un délai de dix ans allègerait la tâche du médecin en matière d'archivage. Cependant, en cas de procédure judiciaire ultérieure, la disponibilité du dossier médical échapperait à sa sphère d'influence; c'est pourquoi nous déconseillons de procéder de la sorte.

L'archivage volontaire des dossiers médicaux au moins jusqu'à l'échéance du nouveau délai de prescription est possible, mais avec les contraintes techniques et financières qui y sont liées.

Tant qu'il n'y a pas d'harmonisation entre le délai de conservation et le délai de prescription, le médecin doit lui-même décider dans quels cas il peut détruire sans conséquence les dossiers médicaux à l'échéance du délai de conservation. A l'heure actuelle, les cantons ne sont pas encore en mesure de dire s'ils vont augmenter la durée de l'obligation de conserver les

dossiers médicaux à vingt ans. Ils sont toutefois conscients de la problématique, et on peut s'attendre, sur la base des informations communiquées, à ce qu'une adaptation fasse au moins l'objet de discussions. Dans la mesure où, d'une part, on ignore comment un juge apprécierait la destruction – licite – d'un dossier médical au terme du délai de dix ans, et d'autre part, comme il est probable que les délais de conservation cantonaux seront adaptés, nous recommandons aux médecins de conserver les dossiers médicaux pendant vingt ans.

La prolongation du délai de prescription a également une portée pratique sur la couverture de la police d'assurance responsabilité civile. En cas de changement d'assureur, le nouveau délai ne joue aucun rôle.

Les dommages sont traités selon le principe « claims made » sous l'empire de la police active au moment où le dommage est annoncé, indépendamment du moment auquel sa cause est survenue. Il en va différemment en cas de cessation d'une activité professionnelle indépendante. La couverture doit à l'avenir être assurée pendant les vingt ans suivant cette cessation. Les polices existantes doivent être complétées dans ce sens, et les nouvelles polices doivent prévoir une couverture ultérieure de vingt ans à compter de la cessation d'activité.

## Implants files : l'abandon des patients

Ce qui frappe, dans l'affaire des « Implant Files », ce n'est pas le scandale lui-même. Presque tout était déjà connu. De nombreux médias avaient décrit les intérêts et mécanismes en cause, y compris en Suisse. Plusieurs affaires, par exemple celle des prothèses mammaires PIP avait dévoilé à quel point la population se trouve abandonnée aux intérêts de n'importe quel fabricant, aussi dénué de scrupule soit-il. La surprise vient plutôt des multiples facettes du problème. De son organisation en cynisme mondialisé. Du mépris de fabricants qui apparaissent insensibles au devenir des implantés, à leurs souffrances, à leur droit à l'information. Mais la surprise la plus bluffante, c'est la mise en évidence, par un canular enfantin, de la parodie qu'est en réalité le processus européen (et suisse) d'évaluation. L'histoire fait à la fois sourire et froid dans le dos : à partir d'un filet à mandarine, une journaliste néerlandaise a monté un dossier et a réussi à lui faire passer les critères de mise sur le marché. Le filet détourné est « bon pour implantation » comme implant vaginal. Mais le mérite de l'enquête menée par les 58 médias du Consortium international des journalistes d'investigation va au-delà : grâce au feuilletonnage des décou-

## Références

- <sup>1</sup> Texte soumis au référendum: <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/gesetzgebung/verjaehrungsfristen.html>; droit de la prescription: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20130100>
- <sup>2</sup> Arrêt de la CEDH: <https://hudoc.echr.coe.int/eng#{{itemid}}:{{001-141567}}>
- <sup>3</sup> Documentation sur la législation en matière de délais de prescription: <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/gesetzgebung/verjaehrungsfristen.html>
- <sup>4</sup> <https://www.stiftung-efa.ch/>
- <sup>5</sup> Factsheet: [http://www.forum-asbest.ch/fr/gesundheitsrisiken\\_fa/asbestbedingte\\_krankheiten\\_fa/](http://www.forum-asbest.ch/fr/gesundheitsrisiken_fa/asbestbedingte_krankheiten_fa/)
- <sup>6</sup> Débats finaux: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suchecuria-vista/geschaeft?AffairId=20130100>
- <sup>7</sup> Par ex. la loi sur la responsabilité du canton de Zurich (Haftungsgesetz Kanton Zürich), § 24: [https://www.zh.ch/internet/de/rechtliche\\_grundlagen/gesetze/erlass.html?Open&Ordnr=170.1](https://www.zh.ch/internet/de/rechtliche_grundlagen/gesetze/erlass.html?Open&Ordnr=170.1)
- <sup>8</sup> Par ex. la loi sur la santé du canton de Zurich (Gesundheitsgesetz Kanton Zürich), § 13 al. 3: [https://www.zh.ch/internet/de/rechtliche\\_grundlagen/gesetze/erlass.html?Open&Ordnr=810.1](https://www.zh.ch/internet/de/rechtliche_grundlagen/gesetze/erlass.html?Open&Ordnr=810.1)

Ursina Pally Hofmann  
Dr iur., secrétaire générale et  
cheffe de la division Service juridique, FMH

*Correspondance:*

*Secrétariat du Service juridique FMH  
Tél. 031 359 11 11 - Fax 031 359 11 12*

vertes, le scandale s'organise en récit, en storytelling. Il se donne de la chair et des dents. Va-t-il provoquer un sursaut politique? Peut-être. Rien n'est gagné.

Ce qui frappe ensuite, en miroir de ce constat, c'est la mollesse de la réaction des démocraties européennes. Malgré la multiplication des incidents rapportés concernant les implants, rien n'a évolué. Dans la plupart des pays, la législation se montre ridiculement légère, on devrait dire : naïve. La raison en est simple : l'efficacité des lobbies. Elle est même bien meilleure que pour la pharma. Tout est organisé au profit des industriels. Ils ont réduit au silence la Commission européenne qui souhaitait centraliser l'autorisation des implants. En 2017, celle-ci a abandonné toute velléité dans ce sens. Les organismes privés, et payés par les producteurs, continuent de délivrer la norme « CE », la même que pour les aspirateurs ou les grille-pains. Seule est contrôlée la « performance » du produit, sans égard pour l'efficacité ou la dangerosité cliniques. On est loin des médicaments, avec leurs exigences de quatre phases d'études et les dossiers à fournir à des agences étatiques. Pour justifier devant les politiques la validité de son bricolage minimaliste, l'industrie prétend que les



régulations augmentent les coûts. Ce qui est bien sûr faux, si on inclut ceux, gigantesques, des complications. Elle affirme aussi qu'elles ralentissent l'innovation et la mise sur le marché. Oui, certes, mais ce qui fait que la médecine n'est pas un marché comme un autre, c'est que la rapidité doit s'y soumettre à la sécurité et à la qualité des soins.

Mais le plus fou, c'est le contraste avec la mode actuelle de la médecine personnalisée. Partout, on vante les mérites de la précision des approches cliniques. Le champ des données biologiques, comportementales et sociologiques collectées pour chaque individu ne cesse de s'élargir. Et là, que voit-on ? Une situation de médecine prémoderne. Des informations aussi triviales que la traçabilité et la surveillance des implants nulle part collectées (ou dans le secret de fichiers industriels). Même les patients restent généralement dans l'ignorance du modèle de leur implant. Lorsque surgissent dans le monde des problèmes de prothèses, de pacemakers, de pompes, de stent, ni les pays ni les médecins ne savent combien de personnes sont concernées et comment les contacter. Pas de registre, pas de suivi possible, sauf quelques bricolages hospitaliers.

Enfin, dans l'enquête sur les implant files manque un important volet : celui portant sur la production de don-

nées par les implants « actifs », comme les pacemakers ou les pompes à insuline. La plupart génèrent des données et sont contrôlables de l'extérieur. Comment les patients sont-ils informés ? Peuvent-ils choisir de cesser de transmettre leurs données au constructeur ? Comment ces données et les dispositifs eux-mêmes (et donc la vie des patients) sont-ils protégés contre le hacking ?

Il est urgent de se réveiller. Parce que les implants ne cessent de se diversifier et de gagner en efficacité. L'avenir de la médecine repose de manière croissante sur une hybridation avec la technologie. Et cette hybridation porte la démarche médicale, en un continuum sans limite claire, vers une amélioration de l'humain. Nous avançons rapidement – mais à l'intérieur d'une inconscience collective – sur la voie d'une anthropotechnique, une technologie de remodelage et d'augmentation de l'humain. Comment maîtriser cela, comment ne pas abandonner ce mouvement à des intérêts privés ? Une nouvelle configuration humaine se construit en temps réel, et nous devons nous en montrer responsables.

*Tiré de :* Bertrand Kiefer

*Implant files : l'abandon des patients. Rev Med Suisse 2018; 14 : 2276*



## CLINIQUE DE CRANS-MONTANA

### Nos pôles d'excellence :

- ▶ réhabilitation en médecine interne générale
- ▶ réhabilitation post-opératoire
- ▶ prise en charge des maladies chroniques et psychosomatiques
- ▶ enseignement thérapeutique

### Admissions

Toute demande doit être motivée par le médecin prescripteur.  
☎ 027 485 61 22 - admissions.cgm@hcuge.ch

HUG - Clinique de Crans-Montana, médecine interne de réhabilitation

➤ [www.hug-ge.ch/crans-montana](http://www.hug-ge.ch/crans-montana)

**HUG** Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

1008288



### SECRETARIAT TÉLÉPHONIQUE

Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.



### « VOUS DICTEZ... NOUS RÉDIGEONS »

Medes met à votre disposition des secrétaires médicales expérimentées pour transposer noir sur blanc vos rapports, protocoles opératoires, expertises, et autres...

### NOS PRESTATIONS

- |   |   |
|---|---|
| ▶ SERVICE SUR DEMANDE :<br>UN JOUR, UNE SEMAINE,<br>UN MOIS | ▶ PRISE DE RENDEZ-VOUS<br>PAR INTERNET                    |
| ▶ GESTION DE VOTRE AGENDA<br>EN TEMPS RÉEL                  | ▶ RAPPEL DES<br>RENDEZ-VOUS PAR SMS                       |
| ▶ FACILITÉ D'UTILISATION                                    | ▶ TRANSFERT D'APPEL URGENT                                |
| ▶ RETRANSMISSION<br>DES MESSAGES                            | ▶ COMPATIBILITÉ AVEC<br>VOTRE PROPRE<br>LOGICIEL D'AGENDA |

**MEDES**  
VOTRE TÉLÉSECRETARIAT  
DEPUIS 1993

MEDES SÀRL  
Route de Jussy 29 ▶ 1226 Thônex  
T. 022 544 00 00 ▶ F. 022 544 00 01  
info@medes.ch

[WWW.MEDES.CH](http://WWW.MEDES.CH)

1007976



## Société Médicale de Genève - Programme 2019

Chères et chers Collègues,

Après notre invitation à rejoindre la Société Médicale (*La Lettre de l'AMGe*, décembre 2018), voici une présentation commentée du programme 2019. Les « N » en rouge signalent les thèmes qui n'ont pas encore été abordés : sur 9 réunions, 8 sujets sont nouveaux. Bienvenue à Toutes et à Tous !

### 29 janvier Dre Magali Jenny (UniFr)

#### « Quelle place pour les faiseurs de secrets ? » N

**Magali Jenny**, ethnologue et passionnée par les médecines traditionnelles, enseigne à l'Université de Fribourg (science des religions et anthropologie sociale). Elle lève un pan du voile avec ses trois bestsellers consacrés aux guérisseurs (2008, 2012 et 2017). Des témoignages présentent ces hommes et ces femmes qui, avec des techniques diverses et des dons, donnent leur savoir, leur temps et leur énergie pour aider, soulager ou soigner, sans pour autant promettre la guérison ou le miracle. « Si les êtres humains arrivaient à se reconnecter pour réouvrir ce canal d'énergie, ils auraient plus d'intuitions, voire de visions qui les guideraient... ».

### 26 février Pr Jacques Schrenzel (HUG)

#### « Le monde mystérieux du microbiote » N

**Jacques Schrenzel** est infectiologue et directeur du laboratoire de bactériologie des HUG. Il s'est distingué en 1998 par une publication dans *Nature* consacrée aux mécanismes de défense antimicrobienne, puis a effectué sa spécialisation à la Mayo Clinic. Du tube digestif aux voies respiratoires, on parle depuis plusieurs années de l'origine et de la fonction du microbiote. Le Professeur Schrenzel est l'un des mieux placés pour présenter les derniers développements.

### 26 mars Pr Pierre-Yves Dietrich (HUG)

#### « Immunité et cancer : entre réalité et promesses »

**Pierre-Yves Dietrich**, chef du Département d'oncologie des HUG, a déjà été l'invité de la SMGe. Il est spécialisé dans la prise en charge des patients souffrant de tumeurs du cerveau, de mélanomes, de lymphomes et des tumeurs urogénitales. En termes de recherche, son intérêt se porte principalement sur la compréhension des mécanismes de la réponse immunitaire. Les résultats obtenus par son équipe ont contribué à mettre sur pieds l'immunothérapie antitumorale, un sujet plus que jamais d'actualité.

### 30 mars Pr Pierre Le Coz (philosophie, Fac. Méd. Univ. Aix-Marseille)

#### « Quelle place pour le soin à l'ère des nouvelles technologies ? » N

**Pierre Le Coz** est professeur de philosophie à l'Université de Marseille où il dirige le département des sciences humaines. Ses travaux de recherche portent sur la bioéthique et l'éthique médicale, et comprennent, dans le cadre de la Faculté de médecine Aix-Marseille, l'anthropologie, le droit, l'éthique, la déontologie et la santé. Il est particulièrement bien placé pour nous parler de la notion du soin à l'ère des nouvelles technologies.

### 28 mai Pr Michael Jakob (HEPIA-Ge, EPFL, Uni-Grenoble, Harvard)

#### Pr Jacques Berchtold

#### (UniGe, Fondation Martin Bodmer, a. Sorbonne)

#### « Du jardin du corps au jardin de l'âme » N

**Michael Jakob et Jacques Berchtold**, commissaires de l'exposition « Des jardins et des livres » (Fondation Martin Bodmer, 28.4 - 9.9.2018), viennent d'obtenir le prix René Pechère qui récompense le meilleur ouvrage 2018 consacré à la thématique du jardin. En rapport avec l'histoire de la médecine et celle du paysage, mais aussi avec l'art de vivre et la philosophie, leur intervention très attendue sera un important moment de réflexion et de culture.

### Juin Patrick Bungener, Dr ès Sc. (Conservatoire et jardin botanique)

#### Visite du Jardin Botanique

#### et de son exceptionnel herbier N

Sortie récréative et dîner – *date à préciser*.

La traditionnelle sortie récréative (membres SMGe) aura lieu au Conservatoire et bibliothèque du jardin botanique. Elle sera animée par **Patrick Bungener** qui nous révélera des trésors : la bibliothèque recèle de prestigieux herbiers dont celui de Auguste Pyramus de Candolle, qu'on vient consulter de partout et auquel l'orateur a consacré un exposé (Fondation Martin Bodmer, 19.05.2018). L'événement a lieu en juin et la date sera précisée.

### 17 septembre Patrick Chappatte (Le Temps, NZZ éd. dominicale, Intern. New York Times)

#### « Le rire, vous savez, c'est bon pour la santé ! » N

C'est une chance de pouvoir accueillir **Patrick Chappatte**. Avec lui, nous allons rire mais aussi réfléchir. Car les interventions dessinées sont avant tout une forme d'interpellation citoyenne dans une société souvent irréfléchie, aveugle ou démissionnaire. Sur « scène » et devant des publics très différents, l'humoriste livre une autre manière de vivre le dessin de presse.

### 15 octobre Pr Pierre Chappuis (HUG)

#### « Le cancer est-il héréditaire ? »

**Pierre Chappuis** est le responsable de l'Unité oncogénétique et du Centre de prévention des tumeurs. Son programme comprend le conseil génétique en oncologie, un processus de communication centré sur cancer, génétique et hérédité. Les données sont analysées lors du consensus pluridisciplinaire : généticiens, oncologues, autres cliniciens spécialistes et biologistes moléculaires se rencontrent et évaluent les risques pour chaque situation familiale ; des mesures sont introduites pour la surveillance et la prévention des cancers.

### 12 novembre Pr Denys Montandon (a. HUG)

#### « Pierre Franco, pionnier de la chirurgie au XVI<sup>e</sup> siècle » N

Pr Jean-François Cordier

(a. CHU-Lyon et fondateur du GERMOP)

#### « Du "polype au cœur" aux premières notions de thrombose » N (titre provisoire)

Cette dernière soirée 2019 sera l'occasion d'entendre deux brillants médecins nous exposer une part de leur jardin secret en termes d'histoire de la médecine. **Denys Montandon** a été un expert en chirurgie plastique et reconstructive ; il s'est beaucoup investi dans le Noma. Il va nous parler de Pierre Franco au sujet duquel il a écrit une monographie. En effet, ce médecin d'origine

française, qui a exercé à Lausanne et Genève, peut être considéré comme le père de la chirurgie plastique. Il aurait même dépassé Ambroise Paré...

**Jean-François Cordier**, un éminent pneumologue de Lyon, est aussi le père du GERMOP (Groupe d'Etude et de Recherche sur les Maladies "orphelines" pulmonaires), qui a des prolongements en Suisse. En 2012, il nous avait parlé de Jean Fernel, considéré comme le père lointain du génome (XVI<sup>e</sup> siècle). Il abordera la première évocation dans la littérature (Rousseau, Toepffer) de la notion du thrombus et nous fera voyager à travers les descriptions de médecins de l'époque, tel Jean Viridet (XVIII<sup>e</sup> siècle), un vaudois oublié.

Les conférences ont lieu à 19 h 15 à l'Auditoire Fred Bamatter, anciennement « Nouvel auditoire » de pédiatrie, Bâtiment O - 2<sup>e</sup> étage. Accès par l'avenue de la Roseraie numéro 45 (juste après « la Tulipe », en face du numéro 62) puis emprunter les escaliers.

Parking gratuit sous la « rotonde » des HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4 ; à la borne, annoncer « Société Médicale ».

## NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX ! PARLEZ ATOUR DE VOUS DE CE PROGRAMME !

Recevez, chères et chers Collègues, nos plus cordiaux messages.

- Dre Thanh Dang, présidente 2018  
demandes d'admission thanh.dang@hin.ch
- Dr Alexandre Bodmer, vice-président 2018,  
concepteur du programme 2019
- Dr Gérald d'Andiran, secrétaire général



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!

Av. Cardinal-Mermillod 36  
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80  
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch  
www.proximos.ch

1006993

## Commissions AMGe 2019

### Membres du Bureau :

- Docteur Michel Matter, *Président*
- Docteur Monique Gauthey, *vice-présidente*
- Docteur Christophe Mégevand, *trésorier*
- Docteur Joachim Karsegard, *secrétaire*

### Membres du Conseil :

- Docteur Laurent Bernheim, *représentant de la faculté de médecine*
- Docteur Pierre Charbonnet
- Docteur Pierre-Alain Courvoisier
- Docteur Sophie Durieux, *représentante AMAHUG*
- Docteur Florence Emery-Montant
- Docteur Monique Gauthey
- Docteur Christophe Graf
- Docteur Nathalie Hammer, *représentante de l'AMIG*
- Docteur Corinne Isoz
- Docteur Joachim Karsegard
- Docteur France Laurencet
- Docteur Jean Locher
- Docteur Michel Matter, *Président*
- Docteur Christophe Megevand
- Docteur Michel Montessuit
- Docteur Alain Naimi
- Docteur Pierre-Alain Pessina
- Docteur Marc Saudan
- Docteur Claudia Schmeer
- Docteur Philippe Vandeplas
- Docteur Hans Wolff

### Membres de la commission de déontologie et de conciliation :

- Docteur Jean-Marc Reymond, *Président*
- Docteur Nicole Fournet Irion
- Docteur Luisa Jacot des Combes
- Docteur Claudio Soravia

### Présidents des groupes de spécialités :

- Docteur Philip Tamarcaz, *Président de l'association genevoise d'asthme, d'immunologie et d'allergie*
- Docteur Hélène Mathey-Doret, *Présidente de la société des médecins-anesthésistes de Genève*
- Docteur Salah Gueddi, *Président du groupe des angiologues genevois*
- Docteur Saed Burgan, *Président de l'association des cardiologues du canton de Genève*
- Docteur Jean-Marc Heinicke, *Président de l'ordre des chirurgiens genevois*
- Docteur Stéphane Kämpfen, *Président du groupe des chirurgiens de la main genevois*
- Docteur Henri Oeggerli, *Président du groupe des chirurgiens maxillo-faciaux*
- Docteur Valérie Prues-Latour, *Présidente de la société genevoise de chirurgie orthopédique*
- Docteur Kouroche Amini, *Président du groupe des chirurgiens plasticiens de Genève*
- Docteur Alexandre Campanelli, *Président du groupe des dermatologues genevois*
- Docteur Karin Van der Kooi, *Présidente du groupe des endocrinologues praticiens genevois*
- Docteur Alain Vonlaufen, *Président du groupe des gastro-entérologues de Genève*
- Docteur Irène Bonada, *Présidente du groupe des gériatres genevois*
- Docteur Christian Junet, *Président du groupe genevois des praticiens en médecine de l'addiction*
- Docteur Dominique Hegelbach-Feller, *Président du groupe genevois des praticiens en soins palliatifs*
- Docteur Andreas Saurer, *Président du groupement genevois des médecins psychosomatiques*
- Docteur Martine Balandraux-Olivet, *Présidente du groupement genevois des médecins spécialistes en santé au travail*
- Docteur Ana Godinho Lourenco, *Présidente de l'ordre des gynécologues-obstétriciens de Genève*
- Docteur Pierre-Antonio Pilotto, *Président du groupe des hématologues*
- Docteur Joseph Borzykowski, *Président de l'association genevoise des médecins homéopathes*

- Docteur Alain Barmont, *Président du groupement de médecine manuelle de Genève*
- Docteur Didier Chatelain, *Président de l'association genevoise des médecins de famille internistes généralistes*
- Docteur Cédric Gillibert, *Président du groupe des médecins des établissements pour personnes âgées de Genève*
- Docteur Marc Levy, *Président du groupe des néphrologues genevois*
- Docteur Miguel Estade, *Président du groupe des neurologues du canton de Genève*
- Docteur Emmanuelle Tullen, *Présidente du groupe des oncologues de Genève*
- Docteur Guy Donati, *Président de l'association des ophtalmologues de Genève*
- Docteur Christophe Mégevand, *Président du groupe des ORL de Genève*
- Docteur Thierry Battisti, *Président de la société genevoise de pédiatrie*
- Docteur Laurent Favre, *Président du groupe des pneumologues genevois*
- Docteur Sandrine Ghilardi, *Présidente du groupe des psychiatres-psychothérapeutes genevois*
- Docteur Martina Martins Favre, *Président du groupe des radiologues genevois*
- Docteur Jean-Marc Waldburger, *Président du groupe des rhumatologues genevois*
- Docteur Yan Tuchschnid, *Président du groupe des urologues genevois*

## Former un-e assistant-e médical-e CFC dans votre structure



Le métier d'assistant-e médical-e est en pleine expansion, car il répond à des besoins de nombreuses structures de soin dans le canton de Genève. Nous souhaitons développer l'offre de formation avec le soutien des structures de soin qui fonctionnent avec des assistantes médicales.

**Les domaines de compétence** de l'assistante médicale sont les soins, la radiologie, le laboratoire, et l'administration.

Toute structure faisant déjà appel à une assistante médicale est susceptible de pouvoir former un-e apprenti-e dans cette profession. **C'est l'assistant-e qui est appelé-e à piloter la formation de l'apprenti-e.** Elle

doit être engagée à un taux proche de 100 % et désireuse de s'engager dans la formation d'une apprentie.

La formatrice bénéficiera gratuitement d'**une formation de 40 heures**, qui lui permettra d'avoir tous les outils pour former selon les bonnes pratiques. Une commissaire d'apprentissage visite régulièrement le lieu de formation pour accompagner la formatrice et l'apprentie dans ce parcours.

Si toutes les compétences ne sont pas exercées sur le lieu de formation, un stage est organisé dans une structure qui permet de compléter la formation de l'apprentie, comme pour le laboratoire ou la radiologie.





**Les salaires** sont répartis de la façon suivante : 1<sup>ère</sup> année 700 CHF, 2<sup>e</sup> année 1000 CHF et 3<sup>e</sup> année 1550 CHF pour un contrat de 40 h/semaine et maximum 5 semaines de vacances.

Devenir entreprise formatrice n'est pas compliqué. L'OFPC soutient les entreprises qui s'engagent dans la formation des jeunes. Vous trouverez ici les informations pour obtenir l'autorisation de former: <http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-du-Grand-Geneve/Entreprise/Obtenir-une-autorisation-de-former-des-apprenti-e-s>

**Le conseiller en formation** en charge de la profession d'assistant-e médical-e est M. Jean-Pascal Finot. Contactez-le pour obtenir plus d'information.

Jean-Pascal Finot  
Tél. 022 388 46 28  
[jean-pascal.finot@etat.ge.ch](mailto:jean-pascal.finot@etat.ge.ch)

## Candidatures à la qualité de membre actif



Candidatures à la qualité de membre actif (sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage ; le Conseil peut aussi exiger un parrainage ; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La Lettre de l'AMGe* ; dix jours après la parution de *La Lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMGe, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre la candidature qu'ils contestent au vote de l'Assemblée générale, art. 5, al. 1 à 5) :

### **Dr Bérénice CRAMER**

Centre médical des Acacias, rue des Epinettes 19,  
1227 Les Acacias  
Née en 1984, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2011  
Titre postgrade en médecine interne générale en 2018

*Après avoir obtenu son diplôme de médecin à la faculté de médecine de Genève en 2011, elle commence sa formation en tant que médecin assistant en médecine interne à l'Hôpital de Delémont. Elle revient ensuite à Genève pour terminer sa formation de médecin interne général au sein des HUG, puis exerce comme cheffe de clinique dans le service de médecine interne pendant deux ans. Elle obtient son titre de spécialiste en médecine interne générale en 2018. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018, elle ouvre son cabinet au centre médical des Acacias et poursuit une activité hospitalière au sein de la clinique des Grangettes.*

### **Dr Natacha FIRMENICH-JOUVEN**

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève  
Née en 1987, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2011 (France), reconnu en 2012  
Titre postgrade en radiologie en 2017

*Après avoir suivi ses études à Marseille (France), et obtenu la reconnaissance de diplôme fédéral le 22 février 2012, elle a effectué sa formation postgrade en radiologie aux HUG. Elle a obtenu le titre de spécialiste en radiologie en décembre 2017 et occupe depuis un poste de cheffe de clinique aux HUG en imagerie de la femme. Elle a validé en 2018 le DU d'imagerie de la femme chez le Pr BAZOT à Paris. Il est prévu qu'elle commence au Centre d'imagerie d'Onex à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019.*

### **Dr Najia GAROFANO**

Chemin Babel 16 B, 1257 Bardonnex  
Née en 1975, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 2003  
Titre postgrade en anesthésiologie en 2011

*Après avoir suivi sa formation médicale à l'Université de médecine de Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2003, elle se spécialise en anesthésie aux HUG et obtient son titre de spécialité en 2011. Nommée cheffe de clinique puis médecin adjointe dans cette même institution, elle approfondit sa formation en chirurgie cardio-vasculaire et se forme à l'échographie transoesophagienne. Dès le 21 janvier 2019, elle rejoint le groupe des anesthésistes de la Clinique Générale Beaulieu à Genève.*

**Dr Nicolas HOLZER**

Service de chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil moteur

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Né en 1976, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2001

Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur en 2012

*Après avoir obtenu son diplôme de médecine à l'Université de Genève en 2001, il suit un programme MD, PhD jusqu'en 2006. Il effectue sa formation de chirurgie orthopédique et traumatologie aux HUG avec un titre de spécialiste en 2012. Après deux observerships en chirurgie du coude à la Clinique Mayo ainsi qu'à l'Hospital for Special Surgery, il effectue un fellowship en chirurgie de l'épaule au CHU de Nice. Il est médecin adjoint responsable de la Team épaule coude aux HUG depuis 2014.*

**Dr Alessandro Luigi LIMONTA**

BIOMED-MTC, passage des Lions 6, 1204 Genève

Né en 1979, nationalités suisse et italienne

Diplôme de médecin en 2009 (Italie) reconnu en 2010

Titre postgrade en médecine interne générale en 2015

*Après avoir terminé ses études de médecine à l'Université « La Sapienza » de Rome en 2009, il est rentré en Suisse et a commencé sa spécialisation de médecine interne et générale ; formation qui se termine en 2015. Depuis novembre 2014 il travaille comme chef de clinique au sein de l'unité de nutrition clinique des HUG. Actuellement spécialiste en médecine interne et générale et formé en nutrition clinique, il est installé en ville de Genève dans 2 cabinets de groupe depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018.*

**Dr Virginie MARTIN**

Clinique des Vergers, chemin de la Planche, 1217 Meyrin

Née en 1983, nationalité belge

Diplôme de médecin en 2009 (Belgique) reconnu en 2012

Titre postgrade en anesthésiologie en 2014 (Belgique) reconnu en 2015

*Après avoir obtenu son diplôme de médecine en Belgique (ULB) en 2009, elle a effectué une spécialisation en anesthésie-réanimation également à l'ULB dont un an aux HUG. Une fois le titre de spécialiste obtenu en 2014, elle a travaillé à l'Hôpital Pourtalès (Neuchâtel) pendant plus de deux ans en tant que médecin hospitalier. Depuis 2017 elle exerce sa profession concomitamment à la Clinique générale de Fribourg et à la Clinique Montchoisi à Lausanne. En 2019 elle exercera son activité sur Genève notamment la Clinique des Vergers.*

**Dr Ousama MOUMNI**

Rue du Môle 32, 1201 Genève

Né en 1975, nationalité espagnole

Diplôme de médecin en 2005 (Espagne) reconnu en 2010  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2018

*Après avoir suivi ses études en Espagne et obtenu son diplôme de médecin en 2005, il a exercé la fonction de médecin dans un hôpital en Espagne. Arrivé en Suisse en 2010, il a suivi une formation aux HUG, puis au CHUV. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, il est installé en ville de Genève depuis juin 2018.*

**Dr Parmis PARVIN**

Centre médical des Charmilles, rue de Lyon 87-91, 1203 Genève

Née en 1980, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2007

Titre postgrade en ophtalmologie 2012

*Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2007, elle a effectué sa spécialisation en ophtalmologie à l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin à Lausanne et à Genève. Elle obtient le titre d'ophtalmologue FMH en 2012. Après une formation complémentaire à la Fondation Rothschild de Paris, elle retourne à l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin en tant que médecin praticien. Elle s'installe en pratique privée à Genève en novembre 2018 et poursuit une activité réduite à l'hôpital.*

**Dr Evangelia PAVLIDOU**

Service de gynécologie et obstétrique, HUG, boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève

Née en 1980, nationalité grecque

Diplôme de médecin en 2005 (Grèce) reconnu en 2010

Titre postgrade en gynécologie et obstétrique en 2017

*Après avoir suivi ses études à Thessalonique (Grèce) et obtenu son diplôme de médecin en 2005, elle a effectué sa formation postgrade en gynécologie et obstétrique aux HUG et à l'Hôpital de Nyon. Sa formation achevée avec l'obtention du titre de spécialiste FMH en gynécologie et obstétrique, elle a travaillé comme cheffe de clinique à l'Hôpital de Nyon et aux HUG. elle prévoit de s'installer en pratique privée à Versoix en février 2019.*

**Dr Nouria RABEHI**

Service des spécialités psychiatriques, unité pour jeunes adultes

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Née en 1969, nationalité française

Diplôme de médecin en 1995 (Algérie) reconnu en 2015

Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2005 (France) reconnu en 2015

*Elle a obtenu son diplôme de médecin à l'Université de médecine d'Oran (Algérie) en 1995, après avoir fait ses stages au CHU d'Oran (Algérie) et au CHU Edouard-Herriot à Lyon (France). Elle a suivi une formation post-*

grade à la faculté de médecine de Pierre et Marie Curie, à Paris, où elle obtient le diplôme de psychiatre en 2003. Elle exerce, jusqu'en avril 2015, en tant que praticien hospitalier spécialisé en psychiatrie-psychothérapie, dans les hôpitaux de France, avant de s'installer à Genève. Après l'obtention du titre FMH en psychiatrie psychothérapie, suite à la reconnaissance fédérale de ses titres, elle occupe, dès mai 2015, un poste de cheffe de clinique avec titre de spécialité, dans différentes unités du département de la santé mentale et de psychiatrie, aux HUG, où elle participe, à l'enseignement prégradué de la psychiatrie/AMC : Apprentissage en milieu clinique (5<sup>e</sup>- 6<sup>e</sup> années Master). Elle est référente depuis mai 2018 du programme d'Intégration communautaire (PIC) de l'unité pour jeunes adultes (UPJA), dans le service des spécialités psychiatriques des HUG, tout en poursuivant, dans le cadre de la formation continue et de ses intérêts cliniques pour les thérapies intégrées, un diplôme d'approfondissement en thérapies cognitive et comportementale, à la faculté de médecine de l'Université de Genève.

#### **Dr Thomas REYNAUD**

Hôpital de la Tour, avenue J.-D.-Maillard 3, 1217 Meyrin  
Né en 1978, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2008 (France) reconnu en 2013  
Titre postgrade en anesthésiologie en 2017

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme de médecin en France en 2008, il est arrivé à Genève en 2009 pour effectuer sa spécialité en soins intensifs aux HUG. Il a eu par la suite une expérience d'une année en tant que Registrar aux soins intensifs de l'Hôpital universitaire de Newcastle-upon-Tyne (Angleterre). De retour à Genève, il a rejoint l'équipe du service d'anesthésiologie des HUG pour poursuivre sa formation en anesthésie, terminée par une année en tant que praticien hospitalier contractuel en anesthésie cardio-vasculaire à l'Hôpital universitaire de Marseille (France). Il a obtenu ensuite son titre de spécialiste FMH en soins intensifs en 2016 et de spécialiste FMH en anesthésie en 2017. Dès avril 2019, il quittera son poste de chef de clinique au sein du service d'anesthésie des HUG pour poursuivre son activité professionnelle à Genève à l'Hôpital de la Tour en tant que médecin anesthésiste.

#### **Dr Danielle SARTORIUS**

Clinique Générale Beaulieu, chemin Beau-Soleil 20, 1206 Genève  
Née en 1973, nationalité suisse  
Diplôme de médecin en 1999  
Titre postgrade en anesthésiologie en 2010

Après avoir obtenu mon diplôme de médecin à la faculté de Genève en 1999, j'ai pu effectuer ma formation en anesthésiologie aux HUG. Je suis actuellement spécia-

liste en anesthésiologie, installée en ville de Genève, à la clinique Générale-Beaulieu, depuis 2017.

#### **Dr Audrey SIMON**

Rue Jacques-Grosselin 25, 1227 Carouge  
Née en 1980, nationalité française  
Diplôme de médecin en 2012 (France) reconnu en 2013  
Titre postgrade en hématologie en 2012 (France) reconnu en 2013

Après avoir étudié à Grenoble, elle a obtenu en 2011 son doctorat de médecine et sa spécialisation en hématologie. Puis a effectué 2 ans de clinicat dans le service des soins intensifs d'hématologie du CHU de Grenoble. En 2013, elle est nommée cheffe de clinique en hématologie aux HUG, puis en 2016 au CHUV. Actuellement spécialiste en hématologie, elle s'est installée en ville de Carouge depuis octobre 2018.

#### **Dr Alessandra SPINELLI**

Chemin de Beau-Soleil 22, 1206 Genève  
Née en 1971, nationalités suisse et italienne  
Diplôme de médecin en 1996 (Italie) reconnu en 2015  
Titre postgrade en ophtalmologie en 2000 (Italie) reconnu en 2015

Après avoir suivi ses études à l'Université de Milan et obtenu son diplôme de médecin en 1996, elle a effectué sa formation en ophtalmologie auprès de l'Isitituto Scientifico San Raffaele à Milan, où elle a obtenu son diplôme de spécialiste en 2000. Elle a travaillé de 2000 à 2015 dans les services du segment antérieur et des maladies de la cornée et de la surface oculaire. Dès 2015 à ce jour elle a été cheffe de clinique aux HUG.

#### **Dr Mehdi ZIADI TRIVES**

Clinique du Grand-Salève, avenue du Grand-Salève 2, 1255 Veyrier  
Né en 1974, nationalité espagnole  
Diplôme de médecin en 2001 (Espagne) reconnu en 2015  
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2012 (Espagne) reconnu en 2015

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 2000, il s'est spécialisé en médecine générale puis en psychiatrie et psychothérapie. Il a ensuite obtenu un master en psychiatrie légale (2013 à l'Université Complutense de Madrid), son doctorat en médecine (2017 à l'UNIGE), et il a complété sa formation psychothérapeutique en thérapie systémique (DAS psychothérapie systémique 2016-2018 à UNIGE). Fort d'une expérience professionnelle dans des hôpitaux universitaires en Angleterre et en Espagne, il a poursuivi son cursus professionnel au sein des HUG ainsi qu'à la Clinique de la Métairie (Nyon), avant de s'installer en ville Genève où il exerce sa profession à la clinique du Grand-Salève (Veyrier) depuis septembre 2018.





## Changements d'adresses

### **Dr Georgiana ANCRENAZ-TULVAN**

Spécialiste en médecine interne générale, n'exerce plus au chemin de Favra 10, mais au chemin Pré-du-Couvent 3A, 1224 Chêne-Bougeries  
Tél. (nouveau) 022 348 53 56  
Fax (nouveau) 022 349 36 95

### **Dr Olivier BERREBI**

Spécialiste en radiologie et en médecine nucléaire, n'exerce plus au Clos-de-la-Fonderie, mais au Centre d'imagerie d'Onex, route de Chancy 98, 1213 Onex  
Tél. (nouveau) 022 709 08 80

### **Dr Silvia BONFANTI**

Spécialiste en médecine physique et réadaptation, n'exerce plus à l'avenue de la Roseraie 76 B, mais au chemin de Thury 7A, 1206 Genève  
Tél. (inchangé) 022 702 25 54  
Fax (inchangé) 022 702 25 42

### **Dr Luis CANELLAS**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue des Terreaux-du-Temple 4, mais à la rue du Conseil-Général 20, 1205 Genève  
Tél. (inchangé) 022 738 48 49

### **Dr Pierrick CAMPANINI**

Spécialiste en médecine interne générale, n'exerce plus aux HUG, mais au Centre médico-chirurgical des Eaux-Vives, rue du Nant 4, 1207 Genève  
Tél. (nouveau) 022 718 03 80  
Fax (nouveau) 022 735 55 59

### **Dr Andrei CICOTTI**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, exerce toujours à la route d'Hermance 2, mais également à la rue Rousseau 30, 1201 Genève  
Tél. (nouveau) 022 900 01 00

### **Dr Alessandra COEYTAUX JACKSON**

Spécialiste en neurologie, n'exerce plus à la rue de Chan-  
tepoulet 21, mais à la ruelle du Couchant 7, 1207 Genève  
Tél. (nouveau) 022 552 28 10  
Fax (nouveau) 022 736 35 42

### **Dr Elia COPPENS**

Spécialiste en médecine physique et réadaptation, n'exerce plus à l'Hôpital de Beau-Séjour, mais au chemin de Beau-Soleil 12, 1206 Genève  
Tél. (nouveau) 022 347 88 44  
Fax (nouveau) 022 347 36 37

### **Dr Xanthoula DALAKAKI**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue Albert-Gos 14, mais à l'avenue du Mail 5, 1201 Genève  
Tél. (nouveau) 076 432 04 42

### **Dr Alexander DE SMET**

Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, et en chirurgie de la main, n'exerce plus à l'avenue de Beau-Séjour 6, mais à l'avenue de la Roseraie 76 B, 1205 Genève  
Tél. (inchangé) 022 702 20 78  
Fax (inchangé) 022 702 20 79

### **Dr Yannik DIDELOT**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue de Cavour 4, mais uniquement à la route de Veyrier 200 F, 1234 Vessy  
Tél. (inchangé) 022 736 06 46  
Fax (inchangé) 022 736 06 77

### **Dr Phuc-Hung DUONG**

Spécialiste en médecine interne générale, n'exerce plus à la route de Suisse 93, mais à la route de Suisse 97, 1290 Versoix  
Tél. (inchangé) 022 755 24 56  
Fax (nouveau) 022 755 24 63

  
GENÈVE-MÉDECINS

022 754 54 54

à domicile 24h/24

La référence genevoise des visites à domicile  
Centre de formation postgraduée FMH/IFSM



**Dr Alain FORSTER**

Spécialiste en anesthésiologie, et médecin praticien, n'exerce plus à la rue Albert-Gos 5, mais à la route de Frontenex 100, 1208 Genève  
Tél. (inchangé) 079 947 99 67

**Dr Rui Manuel FREIRE LUCAS**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus au boulevard Saint-Georges 72, mais à la rue Verdaine 12, 1204 Genève  
Tél. (nouveau) 022 310 46 30  
Fax (nouveau) 022 310 46 37

**Dr Jelena GRUJIC**

Spécialiste en neurologie, exerce toujours au centre médico-chirurgical Vermont-Grand-Pré, mais également à Clinique de Carouge, avenue Cardinal-Mermillod 1,

1227 Carouge

Tél. (nouveau) 022 309 45 40

Fax (nouveau) 022 309 45 41

**Dr Silke KRATEL-CANELLAS**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, n'exerce plus à la rue des Terreaux-du-Temple 4, mais à la rue du Conseil-Général 20, 1205 Genève

Tél. (inchangé) 022 738 58 88

**Dr Aude TONSON LA TOUR**

Spécialiste en pédiatrie, n'exerce plus à la rue Willy-Donzé 6, mais à l'Hôpital de la Tour, avenue J.-D.-Mailard 3, 1217 Meyrin

Tél. (nouveau) 022 719 75 51

## Ouvertures de cabinets



**Dr Sophie CUNNINGHAM**

Spécialiste en gastroentérologie  
Groupe Médical d'Onex  
Route de Loëx 3  
1213 Onex  
Tél. (nouveau) 022 879 51 19  
Fax (nouveau) 022 879 50 59

**Dr Nektaria VARFI**

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie  
Rue du Général-Dufour 15  
1204 Genève  
Tél. 022 436 89 25  
Fax 022 436 89 27

## Décès



Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du **Docteur Daniel SMAGA**, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, survenu le 24 décembre 2018.

## Mutations



**Nouveaux membres** (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5) :

**Drs Katia AVRAMOV-RENDALL, Pierrick CAMPANINI, Anton Llorenç CAMPRUBI, Nikolaos CHARALAMPOUS, Aline GABRIELLI, Frédéric HORNI, Pietro Aniello LAUDATO, Roberto MARCI, Ioannis PAGKALOS et Nyalı PEIRIS WASER**, dès le 28 décembre 2018.

**Membres actifs à titre honoraire** (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMGe, mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, art. 6) :

**Drs Raymond BENOIT, Eduna GRANDJEAN et Phillip LEVY**, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Membres en congé** (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans ; le congé part du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet suivant la demande ; libération de cotisation pendant la durée du congé ; demande de prolongation possible, art. 9) :

**Drs Serge ABRAMOWSKI et Pierre Olivier REYMOND**, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Membres passifs** (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier ou du 1<sup>er</sup> juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8) :

**Drs Bernard ODY, Michel ROSSI et Véronique VLEKOVA**, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## SÉMINAIRES 2019

### Ouverture et reprise d'un cabinet médical

#### Participants

Médecins sur le point d'ouvrir un cabinet médical (individuel ou de groupe), de joindre un cabinet de groupe ou de reprendre un cabinet existant.

#### Contenu

- **Aspects juridiques** (contrats en général, autorisations, admission à pratiquer à la charge de l'assurance sociale, dossier patients, droit du travail)
- **Business plan** (préparation du plan de financement, les crédits, financement par la banque)
- **Aménagement** (implantation, projet et concept d'aménagement, choix du mobilier et des matériaux)
- **Estimation d'un cabinet** (processus d'une estimation, inventaire et goodwill)
- **Administration d'un cabinet médical** (facturation, équipement)
- **Assurances** (questions d'assurances et de prévoyance)
- **Passage du statut de salarié à celui d'indépendant**
- **Fiscalité**

#### Coûts

Gratuit pour les membres de FMH Services. Les coûts sont pris en charge par divers sponsors.

K20	<b>Lausanne</b>	World Trade Center	Jeudi	<b>14 mars 2019</b>	13.30 – 18.30 heures
K21	<b>Genève</b>	Hôtel Warwick	Jeudi	<b>13 juin 2019</b>	13.30 – 18.30 heures
K22	<b>Lausanne</b>	World Trade Center	Jeudi	<b>12 septembre 2019</b>	13.30 – 18.30 heures
K23	<b>Genève</b>	Crowne Plaza	Jeudi	<b>07 novembre 2019</b>	13.30 – 18.30 heures

### Remise et cessation d'un cabinet médical

#### Participants

Médecins désirant remettre un cabinet médical à un associé ou à un successeur ou qui doivent fermer leur cabinet médical. Idéalement **5-10 ans avant la remise / cessation prévue** (pour des questions fiscales et de prévoyance).

#### Contenu

- **Recherche** active d'un successeur / associé
- **Aspects juridiques** (contrat de remise, contrats en général, dossiers médicaux, autorisations)
- **Estimation d'un cabinet** (calcul de l'inventaire et du goodwill comme base de négociation)
- **Assurances/prévoyance/patrimoine** (remise/résiliation des contrats d'assurances, formes de prévoyance, planification de la retraite et des finances)
- **Conséquences fiscales d'une remise ou d'une cessation** (optimisation de l'impact fiscale lors d'une remise / cessation, impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, détermination de la date optimale pour la remise / cessation)

#### Coûts

Gratuit pour les membres de FMH Services. Les coûts sont pris en charge par divers sponsors.

K24	<b>Lausanne</b>	World Trade Center	Jeudi	<b>16 mai 2019</b>	13.30 – 18.30 heures
K25	<b>Genève</b>	Crowne Plaza	Jeudi	<b>14 novembre 2019</b>	13.30 – 18.30 heures

### Cabinet de groupe

#### Participants

Médecins en formation voulant exercer leur future activité en cabinet de groupe. Libres praticiens qui souhaitent affilier leur cabinet individuel à un cabinet de groupe ou de partager leur cabinet avec un associé.

#### Contenu

- **Stratégie** (objectifs du cabinet de groupe; structure de l'offre de prestations)
- **Entrepreneurs** (composition de l'équipe; règles de conduite; participation financière et modèles de rémunération)
- **Finances, assurances & droit** (assurances en générale, prévoyance et patrimoine; forme juridique, modèles de cabinet, contrats, finances, business plan, fiscalité, TVA, autorisations, dossier patients, droit du travail)
- **Lieu d'implantation & immobilier** (exigences locales, implantation, projet d'aménagement du cabinet)
- **Ressources humaines** (qualifications; lois, règlements et contrats)
- **Direction & organisation** (structure et processus; tâches, responsabilités et compétences)
- **Informatique & administration** (attentes en matière de système informatique pour le cabinet; organisation informatique)
- **Rapport d'expérience** (rapport de l'expérience d'un médecin, co-fondateur d'un cabinet de groupe de la région)

#### Coûts

Gratuit pour les membres de FMH Services. Les coûts sont pris en charge par divers sponsors.

K85	<b>Genève</b>	Hôtel Warwick	Jeudi	<b>23 mai 2019</b>	13.30 – 18.30 heures
K86	<b>Lausanne</b>	World Trade Center	Jeudi	<b>26 septembre 2019</b>	13.30 – 18.30 heures

### Inscription et information

www.fmhservices.ch ou FMH Consulting Services AG, Burghöhe 1, 6208 Oberkirch, tél. 041 925 00 77 ou fax 041 925 00 67  
Les adresses des participants aux séminaires dont les coûts sont pris en charge en partie ou totalement par des sponsors sont communiquées aux sponsors concernés.

**Démissions** (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date ; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR ; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10) :

**Dr Arturo SALVADOR**, au 31 décembre 2018

**Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail** (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11) :

**Dr Georgiana ANCRENAZ-TULVAN**, médecin-conseil *aux EPI*

**Dr Sophie CATOIRE**, médecin du travail à l'entreprise *Construction PERRET SA (CPSA)*

**Dr Sophie CATOIRE**, médecin du travail à l'entreprise *Aigues Vertes*.

**Dr Sophie CATOIRE**, médecin du travail à l'entreprise *Helvetia. Comprenant les entités : Transvoirie et Sogetri.*

**Dr Sophie CATOIRE**, médecin du travail à l'entreprise *Goron Suisse SA.*

**Dr Sophie CATOIRE**, médecin du travail à l'entreprise *XPO Logistics*

**Dr Oscar MONTORO**, médecin-conseil à l'entreprise *AOG*

**Dr Esmail SHEYBANI**, médecin-conseil *pour la société Apple*

## ERRATUM

Contrairement à ce qui a été annoncé dans la Lettre de l'AMGe, le **Docteur Hayat GUINAND-MKINSI** n'est pas membre passif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais reste membre honoraire

## Petites annonces



Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMGe, cliquer sur « petites annonces » et « bourse de l'emploi » de notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

### Grand cabinet à remettre

#### Cherche interniste(s) généraliste(s)

A 2 minutes de la gare Cornavin, bénéficiant d'un équipement moderne avec plusieurs salles de consultations bien distinctes offrant la possibilité d'une collaboration. Afin de partir à la retraite sereinement, je souhaite confier ma nombreuse patientèle à un médecin de famille adhérant à cette philosophie.

Contact par téléphone : 078 871 76 66

### Recherche d'associé

Ophthalmologue cherche confrère ayant bonne expérience chirurgicale pour association et par la suite reprise du cabinet.

Contact par courriel : [hszkati@bluewin.ch](mailto:hszkati@bluewin.ch)

### Cabinet médical à remettre à Champel

Cabinet médical d'environ 120 m<sup>2</sup>. Comprend : 2 bureaux de consultation, 1-2 salles de traitement, un secrétariat, un local d'archives et une salle d'attente. Les locaux sont modernes, lumineux, fonctionnels et faciles d'accès par

les transports publics (bus 1, 3, 5 et 8). Un institut de radiologie et un centre de prélèvements pour les analyses biologiques sont à proximité, ascenseur, accès chaise roulante. Convierait pour 2 internistes ou généralistes.

Disponible août-septembre 2020. Situé près de l'hôpital. Contacter par téléphone : 022 789 30 89 ou 022 789 12 96  
par courriel : [cabinetmedicaltccd@gmail.com](mailto:cabinetmedicaltccd@gmail.com)

### Cabinet à remettre

Centre Médical de Cressy, au cœur des Bains de Cressy, le centre offre des consultations spécialisées depuis plus de 15 ans en rhumatologie, chirurgie et médecine esthétique, dermatologie, médecine du sport et médecine de montagne. Nous vous offrons: une activité variée dans une équipe pluridisciplinaire ; un cabinet entièrement équipé avec le matériel nécessaire à votre activité ; une infrastructure moderne avec l'utilisation du dossier médical informatisé ; taux d'activité et horaires flexibles selon vos besoins ; une culture d'entreprise saine et respectueuse des valeurs professionnelles ; une collaboration interactive et la possibilité de contribuer au développement du groupe.

Contact par courriel : [recrutement@arsante.ch](mailto:recrutement@arsante.ch)

### Bureau de consultation recherché

Médecin de premier recours FMH, cherche un bureau de consultation, dans un cabinet de groupe, un centre médical, ou autre. Région Plainpalais et quartiers alentours.  
Contacter par courriel : [cabinet-ge@bluewin.ch](mailto:cabinet-ge@bluewin.ch)

### Cherche patientèle à reprendre

Médecin FMH interniste/généraliste, souhaite reprendre une patientèle, quartier indifférent.  
Contacter par courriel : [pat-med@bluewin.ch](mailto:pat-med@bluewin.ch)

### Bureau à louer de 20 à 100%

Cabinet de psychothérapie composé de médecins FMH et de psychologues avec titre de spécialistes FSP, propose la location d'un grand bureau de standing dans le quartier des Bastions, cadre de travail agréable et proche des lignes de bus et de tram, pour médecin en fin de formation avec une expérience préalable en clinique psychiatrique ou avec un titre de spécialiste FMH (médecine générale, neurologie, psychiatrie adulte-enfant).  
Contacter par courriel : [psyge2016@gmail.com](mailto:psyge2016@gmail.com)

### Bureau à louer

Cherche partenaire psychiatre pour occuper un bureau libre de plus de 20m<sup>2</sup>, dans un cabinet de psychiatrie d'enfants, d'adolescents et d'adultes, à Genève rive droite. Dernier étage, très spacieux, lumineux et avec différents espaces en commun (salle d'attente, cuisine et 2 wc indépendants, dont l'un privé et l'autre pour les patients). Proche des parkings et des transports publics. Disponible de suite. Remise du cabinet à convenir dans le futur. Loyer environ 1150 CHF tout compris.  
Contacter par téléphone : 076 582 34 49  
par courriel : [dr.rocisan@bluewin.ch](mailto:dr.rocisan@bluewin.ch)

### Cabinet à partager

Suite au départ à la retraite de mon confrère, je cherche à partager un spacieux cabinet médical de 130 m<sup>2</sup> aux Pâquis. 1400 CHF chacun.  
Contacter par téléphone : 022 738 66 66  
par courriel : [karinferriere@hotmail.com](mailto:karinferriere@hotmail.com)

### Salle de consultation à louer

Dans un cabinet (à temps partiel). Cela conviendrait parfaitement à un psychiatre ou à une psychologue voulant travailler en tant qu'indépendant (sur bon de délégation).

# ARGOS | MÉDICAL



Maîtrise. Clarté.  
Engagement.

COURTAGE EN ASSURANCES POUR MÉDECINS

[www.argos-group.ch](http://www.argos-group.ch) | Argos Prévoyance SA  
Route des Avouillons 30  
CH - 1196 Gland  
T +41 (0)22 365 66 64  
[medical@argos-group.ch](mailto:medical@argos-group.ch)

1008332

## REPRISE DE CABINET AU CENTRE MÉDICAL DE CRESSY



Au coeur des Bains de Cressy, le centre offre des consultations spécialisées depuis plus de 15 ans en **rhumatologie, chirurgie et médecine esthétique, dermatologie, médecine du sport et médecine de montagne.**



### NOUS VOUS OFFRONS

- o Une activité variée dans une équipe pluridisciplinaire ;
- o **Un cabinet entièrement équipé** avec le matériel nécessaire à votre activité ;
- o Une infrastructure moderne avec l'utilisation du dossier médical informatisé ;
- o **Taux d'activité et horaires flexibles** selon vos besoins ;
- o Choix du statut: indépendant, location ;
- o Une culture d'entreprise saine et respectueuse des valeurs professionnelles ;
- o **Une collaboration interactive** et la possibilité de contribuer au développement du groupe.

### CONTACT

[recrutement@arsante.ch](mailto:recrutement@arsante.ch)  
[www.cmccressy.ch](http://www.cmccressy.ch)  
99 route de Loëx, 1232 Confignon



Contactez par téléphone : 079 689 92 05  
par courriel : stellamaris.saavedra@gmail.com

### Pièce à partager

Bureau de 20 m<sup>2</sup> dans un cabinet de psychiatrie et psychothérapie (3 psychiatres et 2 psychologues), meublé, à partager en sous-location. Salle d'attente commune, cuisine, wc. Quartier Champel - Plainpalais. Disponible les lundis et vendredis. Loyer : 500 CHF/mois, charges, internet et ménage compris.

Contactez par téléphone : 076 343 58 15

### Cabinet à partager

Cabinet pour psychiatre ou psychologue à partager en sous-location avec un psychiatre/psychothérapeute, déjà installé, à Place du Cirque, dès le 15 janvier 2019.

1000 CHF toutes charges comprises (wifi, ménage, chauffage).

Contactez par SMS : 079 934 16 72  
par courriel : judithmschmid@gmail.com

### Thermomètre ThermoFlash à vendre

2 thermomètres ThermoFlash sans contact et sans matériel jetable à vendre 85 CHF TTC.

Contactez par téléphone : 022 345 19 20  
par courriel : htchen77@gmail.com

### Remise patientèle

Interniste à la retraite en juin 2019, je cherche à remettre mes dossiers papier. Pas de locaux à remettre. Région Carouge et Vessy.

Contactez par téléphone : 022 343 71 73  
par courriel : g-pfister@hin.ch

## A vos agendas!



Vous pouvez trouver la liste complète avec le détail des colloques et conférences sur notre site [www.amge.ch](http://www.amge.ch) rubrique : « On nous prie d'annoncer ».

### Jeudi 7 février de 13 h à 17 h

#### Feeding the microbiota Cancer immunity and microbiota

Lieu : HUG, auditorio Marcel Jenny, Genève

### Jeudi 7 février de 8 h 15 à 17 h 30

#### Session de formation de base en tabacologie

Lieu : Carrefour addictionS, rue Agasse 45, 1208 Genève

### Jeudi 7 février à 12 h 30

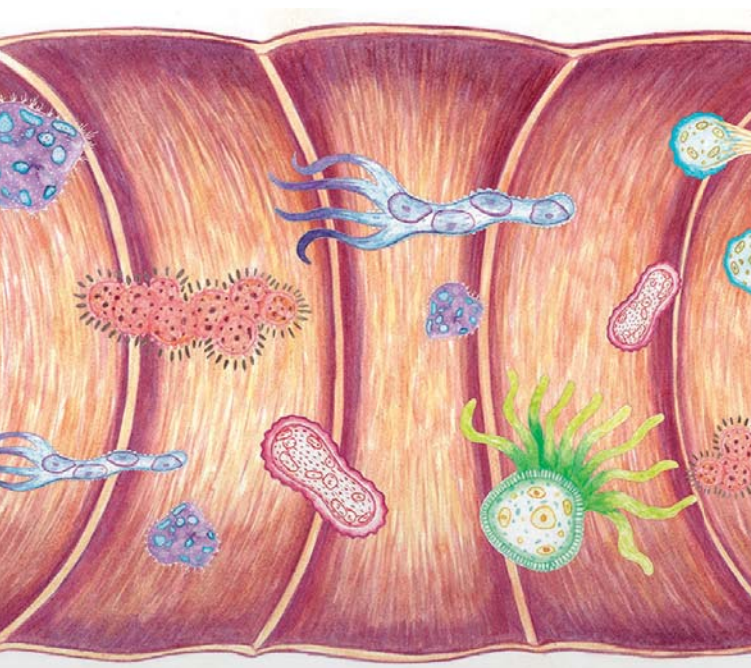
#### Leçon inaugurale du prof. Vladimir L. KATANAEV La voie de signalisation Wnt : nouvelle cible de médicaments anticancer ?

Lieu : CMU, auditorio Alex-F. Müller (A250)

### Samedi 9 février

#### Formation en Sexocorporel : les fondements du Sexocorporel - 1<sup>er</sup> module

Lieu : Centre Universitaire Protestant, avenue du Mail 2, 1205 Genève



### Mardi 12 février de 8 h 30 à 17 h30

#### 5<sup>e</sup> colloque du réseau santé-social à l'épreuve de la crise suicidaire chez l'adolescent Comment parle-t-on aux adolescents ?

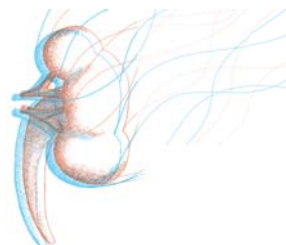
Lieu : Uni Mail (salle MR 280),  
boulevard du Pont-d'Arve 40, 1205 Genève



### Jeudi 27 février à 18 h

#### Et toi, ton rein, t'en ferais quoi ? Du côté du donneur

Lieu : Uni Mail, Ms 160, 1<sup>er</sup> étage,  
boulevard du Pont-d'Arve 40, 1205 Genève



### Jeudi 28 février de 13 h 30 à 17 h 30

#### Inauguration du Centre de génomique médicale

Lieu : HUG, auditorio Marcel Jenny, Genève



### Vendredi 15 février de 12 h 30 à 13 h 15

#### Colloques médicaux du Centre de la mémoire Le projet ROMENS : Partager les données pour améliorer la qualité des soins chez les patients avec troubles cognitifs

Lieu : Boulevard de la Cluse 30, amphithéâtre de la Maternité, 1<sup>er</sup> étage, salle 3A-1-304



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – [fiduciaire@gespower.ch](mailto:fiduciaire@gespower.ch) – [www.gespower.ch](http://www.gespower.ch)

**Jeudi 7 mars de 8 h à 17 h**

**Sexe, genre, sexualités  
Savoirs biomédicaux et sociologiques pour une  
promotion de la santé en milieu scolaire**

Lieu : Auditoire Marcel Jenny, HUG + CMU/UNIGE



**Mercredi 13 mars de 12 h 30 à 13 h 15**

**Colloques médicaux du Centre de la mémoire  
Tau PET for diagnosis and staging of AD**

Lieu : Boulevard de la Cluse 30, amphithéâtre de la Maternité, 1<sup>er</sup> étage, salle 3A-1-304



**Jeudi 14 mars de 9 h à 12 h 30**

**Piste pour une évaluation et une prise en  
charge du TDAH en cabinet (I)**

Lieu : Genève

**Jeudi 14 mars de 14 h à 17 h 30**

**Piste pour une évaluation et une prise en  
charge du TDAH en cabinet (II)**

Lieu : Genève



**Jeudi 14 mars de 13 h 30 à 18 h 30**

**Ouverture et reprise d'un cabinet médical**

Lieu : World Trade Center, Lausanne



**Jeudi 28 mars de 14 h à 18 h**

**Formation continue**

*organisée par l'Association Genevoise des  
médecins de famille internistes généralistes*  
**Urgences au cabinet : maîtrise et limites**

Lieu : FER, rue de Saint-Jean 93-98, 1201 Genève



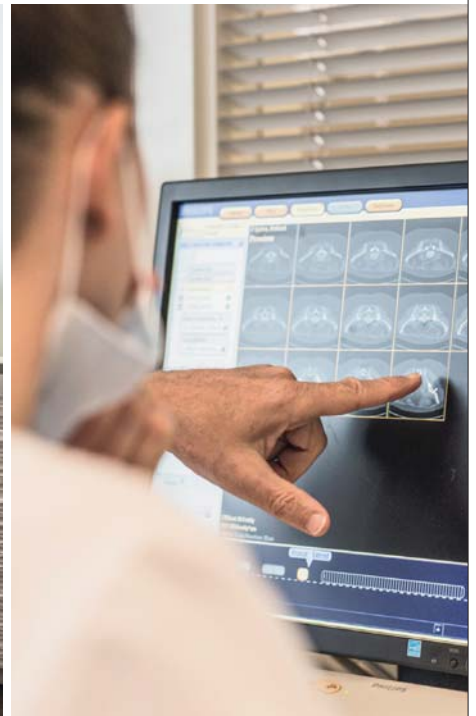
*Médecins, pour vos patients  
en fin de vie,  
en alternative à l'hôpital,*

**pensez à la Maison de Tara  
[www.lamaisondetara.ch](http://www.lamaisondetara.ch)  
Tél. 022 348 86 66**

La Lettre de l'AMGe - Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève  
ISSN 1022-8039 - Paraît 10 fois par an - *Responsable de la publication* : Antonio Pizzoferrato - *Contact pour  
publication* : Laetitia Domingues - Tél. 022 708 00 22 - [laetitia.domingues@amge.ch](mailto:laetitia.domingues@amge.ch) - *Mise en page* :  
Le Trapèze Jaune - 1203 Genève - *Publicité* : Médecine & Hygiène - Tél. 022 702 93 41 - [pub@med-hyg.ch](mailto:pub@med-hyg.ch) - *Impression* : Moléson Impressions - Distribué à 3000 exemplaires  
AMGe - Rue Micheli-du-Crest 12 - 1205 Genève - Tél. 022 320 84 20 - Fax 022 781 35 71 - [www.amge.ch](http://www.amge.ch)  
Les articles publiés dans *La Lettre de l'AMGe* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMGe.  
Délai rédactionnel : 26 février 2019 - Prochaine parution : 14 mars 2019



**Les radiologues :** Dr Besse Seligman - Dr de Gautard - Dr Kindynis - Dr Marchand  
Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque



IRM ostéo-articulaire,  
neuro-vasculaire,  
abdominale/  
gynécologique,  
cardiaque



CT scanner  
Denta-scan



Échographie  
Doppler



Mammographie  
numérique  
low dose



Radiologie  
interventionnelle  
et thérapie  
de la douleur



Radiologie  
numérique



Panoramique  
dentaire



Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47